



Education : retour sur 15 ans d'une réforme permanente



A chaque ministre de l'Education, son lot de réformes. Nommé par Emmanuel Macron, **Jean-Michel Blanquer** n'échappe pas à la règle. Le nouveau ministre a toutefois annoncé qu'il ne lancerait aucune "grande loi sur l'éducation", contrairement à ses prédécesseurs. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de changement : il compte en effet revenir sur la fin des redoublements, instaurer la pratique des devoirs à l'école au collège et proposer aux communes qui le souhaitent de revenir sur la réforme des rythmes scolaires. Bref, de nouveaux changements en perspective qui témoignent du côté "serpent de mer" du sujet "éducation" en France. Preuve en est, les variations des 15 dernières années.

Rythmes scolaires : des allers-retours incessants

Le débat sur les rythmes scolaires – et leurs effets sur les enfants - s'ouvre dès les années 1980. Celui sur le nombre de jours travaillés dans la semaine est plus récent. C'est en 2008 que le ministre choisi par Nicolas Sarkozy, **Xavier Darcos**, décide de supprimer le samedi matin des emplois du temps scolaires. A l'école primaire, la semaine passe à quatre jours d'enseignement hebdomadaires, sans autre compensation. Très contestée, la réforme aboutit sur la constitution d'une Commission nationale sur les rythmes scolaires en 2010. Celle-ci préconise alors de réduire les vacances scolaires de 38 à 36 semaines et d'abandonner la semaine de quatre jours.

Un quinquennat plus tard, le socialiste **Vincent Peillon** applique ces préconisations. Le ministre nommé par François Hollande estime en effet que la semaine de quatre jours impose un rythme trop dense aux enfants, ce qui nuit à leur apprentissage. Il considère aussi que les vacances sont trop longues et souhaite les raccourcir. La semaine de quatre jours et demi entre progressivement en vigueur à partir de 2014. Une réforme compliquée à mettre en œuvre dans certaines communes, notamment parce qu'elle implique de mettre en œuvre des activités gérées par des animateurs employés par les mairies. Elle est appliquée avec plus ou moins de réussite. C'est pourquoi Emmanuel Macron dans sa campagne – et donc Jean-Michel Blanquer nommé à l'Education – ont décidé sur ce sujet de laisser le choix aux communes.

Trois refontes majeures des programmes scolaires en 15 ans

Côté programmes, c'est aussi la réforme permanente. En 2002, **Jack Lang**, le ministre de l'Education du gouvernement Jospin, souhaite mettre en place de nouvelles méthodes d'enseignement pour lutter contre les difficultés de certains élèves à lire et écrire correctement à leur entrée en sixième. Selon lui, tout doit "converger vers l'apprentissage de la langue française (...), tout doit y contribuer, y compris les autres disciplines". L'idée est alors de mélanger les différentes disciplines : si un élève approfondit ses connaissances en histoire, il doit aussi en

profiter pour réviser les règles de grammaire et de conjugaison. Idem pour les mathématiques : l'apprentissage de la géographie permet par exemple de manipuler le calcul mental, grâce aux échelles de cartes.

Décriée, cette réforme est finalement retoquée en 2008 par le ministre **Xavier Darcos**. La dictée, la frise chronologique et le par cœur sont alors réintroduits. Sept ans plus tard, **Najat Vallaud-Belkacem** décide à son tour de revenir sur ces changements. Après les débats virulents engendrés par la première mouture de sa réforme, la locataire de la rue de Grenelle propose une seconde version édulcorée. Depuis 2016, les programmes ne sont plus conçus pour être appliqués sur une année mais sur un cycle de trois ans (CM1 - CM2 - 6^e ; 5e - 4e - 3e).

Jean-Michel Blanquer, lui, ne compte pas revenir sur les programmes scolaires. Mais il souhaite en revanche aller plus loin dans l'autonomie des collèges. La réforme des collèges, effective depuis 2016, prévoit déjà d'accorder une plus grande liberté aux établissements scolaires en termes d'aménagement des horaires. Le nouveau ministre envisage aussi de les laisser décider de l'éventuelle réintroduction des classes bi-langues et des langues anciennes dans leur cursus. Les deux matières font partie des Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), des modules obligatoires de trois heures où chaque élève peut choisir sa discipline. Cette mesure fait partie des nouveautés de la réforme des collèges mise en place par Najat Vallaud-Belkacem à la rentrée 2016.

Par Florence Morel